

Le traité des oiseaux migrateurs et la législation qui le met en vigueur dans tout le Canada sont administrés par le Service fédéral de la faune du ministère des Mines et Ressources, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et en collaboration avec les autorités provinciales en matière de chasse. Le traité, en vigueur depuis 1916, a pour objet la protection des oiseaux migrateurs précieux du Canada et des États-Unis. Les renseignements relatifs à ce traité et les ordonnances décrétées pour son application sont obtenus du chef du Service fédéral de la faune, ministère des Mines et Ressources, Ottawa. Les détails concernant les périodes d'interdiction, les permis, etc., varient d'une année à l'autre et sont souvent sujets à changement avant l'ouverture de la saison. Des renseignements au sujet des lois fédérales sont obtenus du Service fédéral de la faune, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.

Les pêcheries des parcs nationaux du Canada sont administrées par le Service des parcs nationaux du ministère fédéral des Mines et Ressources, Ottawa. Les pêcheries de l'Alberta et de la Saskatchewan, les pêcheries en eau douce de la Colombie-Britannique, du Manitoba, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, et toutes les pêcheries du Québec, relèvent des provinces respectives. On peut se procurer les règlements concernant les pêcheries, du ministère des Pêcheries, Ottawa, ou, dans le cas des parcs nationaux, du Service des parcs nationaux, Ottawa.

Des renseignements relatifs aux lois de la chasse et aux règlements de la pêche peuvent être obtenus de :

Terre-Neuve—CHASSE ET PÊCHE

Office du tourisme de Terre-Neuve,
Saint-Jean (T.-N.).

Île du Prince-Édouard—CHASSE

Bureau du tourisme de l'Île du Prince-Édouard,
101, rue Queen,
Charlottetown (Î.P.-É.).

PÊCHE

Surveillant régional des pêcheries,
Édifice Jordan,
Charlottetown (Î.P.-É.).

Nouvelle-Écosse—CHASSE

Ministère des Terres et Forêts,
Halifax (N.-É.).

PÊCHE

Surveillant régional des pêcheries,
Ministère de la Pêche
144, rue Hollis,
Halifax (N.-É.).

Nouveau-Brunswick—CHASSE

Bureau des renseignements et du tourisme,
Fredericton (N.-B.).

Nouveau-Brunswick—PÊCHE

Surveillant régional des pêcheries,
Fredericton (N.-B.).
Surveillant en chef des pêcheries,
Moncton (N.-B.).

Québec—CHASSE OU PÊCHE

Ministère de la Chasse et des Pêcheries,
Québec (P.Q.).

Ontario—CHASSE OU PÊCHE

Division de la faune,
Ministère des Terres et Forêts,
Édifice du parlement,
Toronto 5 (Ont.).

Manitoba—CHASSE OU PÊCHE

Directeur de la chasse et de la pêche,
Ministère des Mines et des Ressources
naturelles,
Édifice du parlement,
Winnipeg (Man.).

Saskatchewan—CHASSE

Commissaire de la chasse,
Ministère des Ressources naturelles et du
Développement industriel,
Regina (Sask.).